

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1239

27 juin 2009

### SOMMAIRE

1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l. ....	59446	Genvest S.A. ....	59430
"1" Hotels & Residences International, S.à r.l. ....	59446	Girasol Participations S.A. ....	59434
Alba Lux S.A. ....	59438	Giudice Promotions S.à r.l. ....	59439
Alba S.A. ....	59436	HI-INT S.A. ....	59462
Alba S.A. ....	59438	Holta S.A. ....	59446
Alexandre Tic (Luxembourg) S.A. ....	59443	Iceland Glacier Products S.A. ....	59467
Aqua Paradise Luxembourg S.à r.l. ....	59448	ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 1 S.à r.l. ....	59472
Aramis Invest S.A. ....	59459	Indra Holding Société Anonyme ....	59434
Atlantis Investment S.A. ....	59428	ING RPFEB Soparfi A S.à r.l. ....	59439
Aviapartner Group S.A. ....	59445	Intercity Development S.A. ....	59430
Bilku 2 ....	59426	Investec Global Strategy Fund ....	59428
Bluedoor Holding S.A. ....	59428	K-Botte S.à r.l. ....	59471
Bluestar International S.A. ....	59430	Marco Belusa S.A. ....	59432
Britcastle Invest S.A. ....	59472	Merlin Finance S.A. ....	59471
Business Solutions Logistics S.à r.l. ....	59465	Modern Re S.A. ....	59471
Cable TV S.A. ....	59442	North Atlantic Patent & Investment Holding Société Anonyme ....	59435
Cinucci ....	59440	Nursinglux S.à r.l. ....	59465
Dexia Carbon Fund I SICAV-SIF ....	59444	PARIS RE Luxembourg S.à r.l. ....	59463
Doremi ....	59432	PEH Sicav ....	59427
Eberno ....	59458	Procimbria Finance Luxembourg S.A. ....	59426
Endicott S.A. ....	59431	Puracap S.A. ....	59462
eOffice Invest S.A. ....	59426	Regidor Holding S.A. ....	59433
Falco S.A. ....	59445	Rordi Holding S.A. ....	59433
Ficino S.A. ....	59432	Sella Capital Management ....	59435
Fondation Jean Think. Fonds de Secours ....	59459	Sevenmice S.à r.l. ....	59467
Free ....	59439	Signes S.A. ....	59443
FvS Strategie SICAV ....	59431	Velafi Holding S.A. ....	59433
Gaia Property Investments S.à r.l. ....	59448	Villa Ermesinde S.A. ....	59442
GARBE Logistic Management Company S.à r.l. ....	59440	Vogue Invest S.A. ....	59444
Generali Hedge Funds Sicav ....	59434	Zin S.A. ....	59427

**Procimbria Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held exceptionally on *July 16, 2009* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009076332/795/15.

**eOffice Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra jeudi, le *16 juillet 2009* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 4 novembre 2008 et nomination de M. Xavier SOULARD comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009076334/29/20.

**Bilku 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.659.

Die Aktionäre der BILKU 2 SICAV werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

am Freitag, dem *17. Juli 2009*, um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates
2. Bericht des Abschlussprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr vom 1. April 2008 bis zum 31. März 2009
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Neubesetzung des Verwaltungsrates
6. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 14. Juli 2009 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht kein Quorum für die Generalversammlung. Die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009076333/755/26.

**PEH Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.128.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zu einer

**2. AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der PEH SICAV ein, die sich am 29. Juli 2009 um 10.00 Uhr in L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall abgehalten wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Änderung des Geschäftsjahresendes von bisher 31. Dezember auf 31. Juli sowie damit einhergehend die Änderung des Termins der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre von bisher dem ersten Mittwoch im Mai auf den dritten Mittwoch im November eines jeden Jahres. (Artikel 20 und 39 der Satzung)

Die Punkte der Tagesordnung dieser ausserordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Eine ausserordentliche Generalversammlung vom 26. Juni 2009 hat das o.g. Quorum nicht erreicht, so dass, gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt ist und die Beschlüsse mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder den vertretenen Aktien getroffen werden.

Um an dieser ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberaktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der Banque de Luxembourg, Société Anonyme, in Luxembourg hinterlegt haben.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei der Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach dieser ausserordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss fünf Arbeitstage vor dieser ausserordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009076331/755/30.

**Zin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.348.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 7. Juli 2009 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2008
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009070511/534/17.

**Atlantis Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 80.882.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *13 juillet 2009* à 10:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 02 juin 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009064228/696/15.

**Bluedoor Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 56.463.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *13 juillet 2009* à 09:30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 02 juin 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009064229/696/15.

**Investec Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.420.

Notice is hereby given that the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company convened for 11 June 2009 has not met the quorum requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and has been adjourned and will be reconvened on *13 July 2009* at 3 p.m. (Central European Time) and will be held at Arendt & Medernach, 14, rue Erasme in L-1468 Luxembourg before a notary for the purpose of considering and, if thought fit, passing resolutions with effect as of 13 July 2009 in relation to the following agenda (a copy of the explanatory letter from the board of directors may be downloaded from):

<http://www.investecassetmanagement.com/GSFinfo>

or for Hong Kong investors:

<http://www.investecfunds.com.hk/english/news>

or for Taiwan investors:

<http://www.investecfunds.com.tw>

*Agenda:*

1. Amendment of article 7.5.1 of the Articles of Incorporation.

The existing article 7.5.1 shall be replaced by the following:

"The issue price so determined shall be payable at a date as determined by the Directors in their discretion and specified in the Prospectus."

2. Amendment of article 8.2 of the Articles of Incorporation.  
The existing article 8.2 shall be replaced by the following:  
"Subject to the provisions of Article 12 hereof, the redemption price per Share shall be paid within such period as may be determined by the Directors in their discretion from time to time, provided that such instruments for redemption as may be required by the Directors have been received, and are in a form which is satisfactory to the Company. The proceeds of any redemption effected in relation to a prior subscription may be delayed for a period of time as determined by the Directors and specified in the Prospectus to assure that the Sub-Funds tendered for such subscription have cleared."
3. Amendment of article 11.1 of the Articles of Incorporation.  
The existing article 11.1 shall be replaced by the following:  
"The net asset value per Share of each Class shall be expressed in the reference currency (as defined in the Prospectus) of the relevant Class concerned and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to each Class, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, at any such Valuation Date, by the number of Shares in the relevant Class then outstanding and rounding the resultant sum to the number of decimal places specified in the Prospectus, in accordance with the valuation rules set forth below. If, since the time of determination of the net asset value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to a Class are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. In such a case, instructions for subscription, redemption or conversion of Shares shall be executed on the basis of the second net asset value calculation."
4. Amendment of article 11.2.1.10 of the Articles of Incorporation.  
The following paragraph shall be added to article 11.2.1.10:  
"To the extent that the Directors consider that it is in the best interests of the Company, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by Shareholders in relation to the size of any Sub-Fund, an adjustment, as determined by the Directors at their discretion, may be reflected in the Net Asset Value of the Sub-Fund for such sum as may represent the percentage estimate of costs and expenses which may be incurred by the relevant Sub-Fund under such conditions."
5. Amendment of article 14.1 of the Articles of Incorporation.  
The first word of the second sentence of article 14.1 "It" shall be replaced by "They".
6. Amendment of article 18 paragraph 4 of the Articles of Incorporation.  
The existing article 18 paragraph 4 shall be deleted and replaced by the following:  
"Unless otherwise specified in the prospectus, no Sub-Fund may invest in aggregate more than 10% of its net assets in the units of other single UCITS or other UCIs."
7. Miscellaneous.

*By order of the Board Investec Global Strategy Fund  
Secretary*

#### Note

(1) A shareholder entitled to attend and vote at the Meeting is entitled to appoint one or more proxies to attend and, on a poll, to vote instead of him. The proxy need not be a shareholder in the Company.

Please note the following:

(A) If you have completed and signed a proxy form for the Extraordinary General Meeting held on 11 June, 2009 then no further action is required on your part as the proxy form can be used and will continue to be valid for this Meeting;

(B) If you would like to change your vote, then you may do so, by completing and signing a new proxy form or by attending the Meeting in person. New proxy forms can be obtained at the registered office of the Company or downloaded from:

<http://www.investecassetmanagement.com/GSFinfo>

or for Hong Kong investors:

<http://www.investecfunds.com.hk/english/news>

or for Taiwan investors:

<http://www.investecfunds.com.tw>

(C) If you have not yet completed a proxy form, then you may do so, by completing and signing the proxy form sent to you for the Extraordinary General Meeting held on 11 June, 2009 or by completing a new proxy form. New proxy forms can be obtained as set out under item (B).

(D) Please be advised that only shareholders of record by 3 p.m. on 9 July 2009 may be entitled to vote at this meeting.

(2) The new proxy forms and the power of attorney or other authority (if any) under which it is signed or a notarially certified copy of such power of attorney, in order to be valid, must be returned before 3 p.m. 9 July 2009 (Central European Time) to the registered office of the Company:

49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) For each of the resolutions, to be passed, they must receive the support of a two thirds majority of shareholders.

(4) There are no quorum requirements for this reconvened extraordinary general meeting.

(5) Once passed by the requisite majority, the resolutions will be binding on all shareholders, irrespective of how or whether they voted.

Référence de publication: 2009064235/250/86.

---

**Genvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

---

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 20 mai 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *13 juillet 2009* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009068942/795/18.

---

**Bluestar International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 103.013.

---

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *13 juillet 2009* à 16:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 mai 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009064230/696/15.

---

**Intercity Development S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.009.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *6 juillet 2009* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

6. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
7. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
8. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 11 décembre 2008 et nomination de M. Jacques CLAEYS comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 15 décembre 2008 et décharge.
10. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
11. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009071591/29/29.

**Endicott S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 46.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *13 juillet 2009* à 14:30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009064231/696/15.

**FvS Strategie SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.073.

Die Aktionäre der FvS Strategie SICAV werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am *6. Juli 2009*, 10:30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung der Satzung im Rahmen der geplanten Deutschlandzulassung des Fonds  
Die Änderungen betreffen die Artikel 4, 14, 15, 16, 17, 18, 30, 33, 37 und 39 der Satzung. Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 2. Juli 2009 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der FvS Strategie SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Juni 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009071594/755/32.

---

**Ficino S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.395.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 juillet 2009 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009070513/534/17.

---

**Doremi, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.134.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 juillet 2009 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009070512/534/16.

---

**Marco Belusa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.397.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 juillet 2009 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Nomination d'un administrateur supplémentaire

7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009071600/795/18.

---

**Velafi Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.341.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 juillet 2009 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009070514/534/16.

---

**Regidor Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.270.

---

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on July 7, 2009 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009071601/795/16.

---

**Rordi Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.272.

---

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on July 6, 2009 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009071603/795/16.

---

**Girasol Participations S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 35.194.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 6 juillet 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009072357/1023/16.

**Indra Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 35.746.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le 7 juillet 2009 à 11.45 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073176/1031/15.

**Generali Hedge Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.470.

Shareholders are kindly invited to attend the  
GENERAL MEETING  
of shareholders which will be held at the registered office, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on Monday,  
6 July, 2009 at 3.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Notice on the general meeting of 8 June 2009, which was not held on the foreseen date as the financial statements as of December 31, 2008 were not available in due time
2. Report of the Board of Directors and the Independent Auditor
3. Approval of the financial statements as of December 31, 2008
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2008
5. Appointment of the Members of the Board of Directors
6. Appointment of the Independent Auditor
7. Miscellaneous

NOTES

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

\* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A. which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on July 2, 2009

\* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of Generali Hedge Funds Sicav c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on July 2, 2009.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009072364/755/29.

**North Atlantic Patent & Investment Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 28.416.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 juillet 2009 à 12.15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Mise en payement d'un dividende.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073178/1031/16.

**Sella Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.386.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 15 mai 2008 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs:*

- Monsieur Gabriele SPROCATI (président), ayant son adresse professionnelle au 13, via Vittor Pisani, 20124 Milan, Italie;
- Madame Mara CAROLLO, ayant son adresse professionnelle au 2, viale Matteotti, 13900 Biella Italie;
- Monsieur Luciano RINZULLO, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Pietro TASCA, ayant son adresse professionnelle au 2, viale Matteotti, 13900, Biella, Italie;
- Monsieur Nicola TRIVELLI, ayant son adresse professionnelle au 13, Via Vittor Pisani, 20124 Milano, Italie;

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que réviseur de la Société a été renouvelé.

Leurs mandats arriveront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société SELLA CAPITAL MANAGEMENT SICAV

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009045959/1494/32.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Alba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.475.

---

**STATUTS**

L'an deux mil neuf, le vingt avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né le 21 novembre 1973 à Rocourt (Belgique), demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaas, et

2) Monsieur Vitor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né le 1<sup>er</sup> juillet 1978 à Coimbra (Portugal), demeurant à L-8552 Oberpallen, 38 Arelerstrooss,

Lesquelles comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALBA S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale.**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de juin à 13:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires.*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

#### *Souscription et Libération.*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, prénommé, cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- Monsieur Vitor David CUNHA DOS SANTOS, prénommé, cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente-et-un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration.*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais.*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500.-.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'industrie.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2010:
  - a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, prénommé,
  - b) Monsieur Vitor David CUNHA DOS SANTOS, prénommé, et
  - c) Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, né le 25 janvier 1989 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'industrie.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2015 la société à responsabilité limitée "Tonus & Cunha Associés S.à.r.l.", inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.158 et ayant son siège social à L-8552 Oberpallen, 38 Arelerstrooss.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.TONUS, V.CUNHA DOS SANTOS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15427. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009072173/206/126.

(090085635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Alba Lux S.A., Société Anonyme,  
(anc. Alba S.A.).**

Siège social: L-3271 Bettembourg, 71, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 146.475.

L'an deux mil neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALBA S.A., ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'industrie

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 avril 2009, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, en voie d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à L-2551 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vitor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38 Arelerstrooss

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement du nom de la société en ALBA LUX S.A. et en conséquence modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 2.- Transfert du siège social vers L-3271 Bettembourg, 71, route de Peppange et en conséquence modification de l'article 2 des statuts.
- 3.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la société en ALBA LUX S.A. et en conséquence de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de ALBA LUX S.A."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société vers L-3271 Bettembourg, 71, route de Pep-pange, et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Bettembourg".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M.MAYER, V.D.CUNHA DOS SANTOS, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009, Relation: LAC/2009/19591. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009070358/206/51.

(090085635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**ING RPFfB Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 71.013.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.522.

Les comptes consolidés de ING Retail Property Fund France Belgium C.V. au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009061778/14.

(090071623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Giudice Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.099.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070274/10.

(090082209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

---

**Free, Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 6, rue d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.243.

Le bilan au 31/12/08 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072320/10.

(090085160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**GARBE Logistic Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 129.795.

Lors d'une réunion en date du 11 février 2009 le conseil d'administration de la société GARBE Logistic Management Company S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de GARBE Logistic Management Company S.à r.l. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009051557/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Cinucci, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 146.476.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité:

1.- d'administrateur de OBLACE PROJECTS LIMITED, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, enregistrée à Belize sous le n° 32612 et

2.- de mandataire de Monsieur Christian GIACALONE, né le 14 septembre 1972 à Ashington (GB), demeurant L-1420 Luxembourg, 174 Avenue Gaston Diderich

ici représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 mai 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les prénommés d'une société à responsabilité limitée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CINUCCI"

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce général, l'import, l'export, la distribution, la représentation, le négoce en gros et en détail de tous produits, textiles et matériels, l'achat et la vente en gros, demi-gros et détail des produits de consommation, la création, l'acquisition, l'exploitation et la location-gérance de tous fonds de commerce et établissements commerciaux et industriels, le négoce, le courtage, le conseil, l'assistance ainsi que toutes prestations de services dans le domaine commercial, informatique et industriel.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

Elle pourra s'intéresser par tout moyens et notamment par voie d'achat, de location, d'apport, de prise de participation, de fusion ou d'alliance, à toute autre société ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille deux cent cinquante euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune souscrites et attribuées comme suit:

1. OBLACE PROJECTS LIMITED, quatre-vingt-dix parts . . . . .	90
2. M. Christian GIACALONE, dix parts . . . . .	10
Total: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 6.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année prochaine.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année au 31 mars il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

**Art. 14.** Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 mars 2010.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

#### *Assemblée générale*

Et ensuite l'associé unique, représentés comme ci-avant, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-1313 Luxembourg, 19-25 rue des Capucins.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée, M. Christian GIACALONE, né le 14 septembre 1972 à Ashington (GB), demeurant L-1420 Luxembourg, 174 Avenue Gaston Diderich. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
3. L'assemblée décide d'ajouter une enseigne commerciale sous le nom: MARLBORO CLASSICS.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20675. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009072200/206/98.

(090085647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Cable TV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.896.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 décembre 2008*

1. M. David RUSSEL a démissionné de son mandat d'administrateur A.
2. M. Carl SPEECKE a démissionné de ses mandats d'administrateur B et de président du conseil d'administration.
3. M. Nick VAN GELDER, administrateur de sociétés, né à Geelong (Australie), le 22 mars 1966, demeurant professionnellement à 049481 Singapour (Singapour), 23 Church Street, # 11-11 Capital Square, a été nommé comme administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.
4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de société, né a Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 06/03/2009.

Pour extrait sincère et conforme

pour Cable TV S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009048483/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**Villa Ermesinde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.266.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 8 juin 2009 les personnes suivantes ont été révoquées avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateur ou commissaire aux comptes de la Société:

- Monsieur Vincent Dogs, né le 24 avril 1964 à Dudelange, adresse privée 10 Ry Boissaux, L-3430 Dudelange, fonction administrateur.

- Interaudit, siège social 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, numéro Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B29.501, fonction commissaire aux comptes.

Il résulte également de cette Assemblée que les personnes suivantes ont été nommées administrateur ou commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin (Irlande), adresse professionnelle 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, fonction administrateur.

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), adresse professionnelle 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, fonction administrateur.

- Monsieur Alexandre Duhamel, né le 27 juin 1960 à Oudenaarde (Belgique), adresse professionnelle 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, fonction administrateur.

- Read Sàrl, siège social 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Luxembourg), numéro Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B45.083, fonction commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009071583/31.

(090084503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Signes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 46.251.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires statutaires de la Société en date du 2 avril 2009*

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société en date du 2 avril 2009 qu'il a été décidé de:

1. réélire, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008, aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Vincent GOY, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Eric BIREN, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Madame Marie-Rose LUGLI, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. réélire Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67904, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2009048561/1138/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

---

**Alexandre Tic (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 65.397.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires de la société tenue au siège social le 2 avril 2008*

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité.

- D'accepter la démission de Mark De Smedt, Administrateur.
- D'accepter la démission de Marcou Pascal, Administrateur.
- D'accepter la démission de Marchal France, Délégué Gestion Journalière.
- De nommer Erwin van Iersel, Administrateur.
- De nommer Jan Van Cauwelaert, Administrateur.
- De nommer Noël Dubois, Délégué Gestion Journalière.
- De confirmer comme suit la composition du Conseil d'Administration:  
Jan Van Cauwelaert, Noel Dubois, Stéphane Guldner, Erwin van Iersel.
- D'accepter la démission de Grant Thornton, Commissaire aux comptes.
- De nommer à sa place Stéphane Guldner.

DE SMEDT Mark, Voerhoek 29, B-3080 Tervuren

MARCOU Pascal, Rue Louis Guerin 4, F - Villeurbanne Cedex

MARCHAL France, Cité Aischdall 2, L-8480 Eischen

VAN IERSEL Erwin, Meerdijk Park 14, NL-5151 KG Drunen

VAN CAUWELAERT Jan, Rijstraat 181, B-9400 Ninove

DUBOIS Noël, Borrestraat 19, B-1602 Sint-Pieters-Leeuw  
GRANT THORNTON, Bd Grande-Duchesse Charlotte 2, L-1330 Luxembourg  
GULDNER Stéphane, François Munier 11, F-57420 VERNY

Noël Dubois / Stéphane Guldner.

Référence de publication: 2009065249/28.

(090076876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

---

**Vogue Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 39.536.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du  
2 juin 2009 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

*Nomination des représentants permanents*

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 11 décembre 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 11 décembre 2008, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

Bertrange, le 2 juin 2009.

VOGUE INVEST SA

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009071150/30.

(090083618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Dexia Carbon Fund I SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.140.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration de la Société de la date du 3 mars 2009*

En date du 3 mars 2009, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:  
de nommer

- Monsieur Bernhard SAGMEISTER, né le 1<sup>er</sup> août 1966 à Graz, Autriche, ayant comme adresse professionnelle 9, Türkenstrasse, A-1092 Vienne, Autriche, en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick BLANCHARD, administrateur de catégorie A

- Monsieur Charles GOSSELIN, administrateur de catégorie A

- Monsieur Bernhard SAGMEISTER, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

DEXIA CARBON FUND I SICAV-SIF

Signatures

Référence de publication: 2009048563/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03358. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

---

**Falco S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 55.042.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 23 avril 2009 à 10.30 heures à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 12 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur Charles ENSCH qui portera le titre d'administrateur délégué et qui pourra engager valablement la société par sa seule signature conformément à l'article 13 des statuts de la société.

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009060162/832/20.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2009, réf. DSO-DD00213. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090066996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Aviartner Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.949.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 14 mai 2009*

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 14 mai 2009, les actionnaires de la Société ont décidé d'approuver les démissions des administrateurs suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 non-inclus:

- DiliVer 7 BVBA, en tant qu'administrateur C de la Société, administrateur-délégué et Président du conseil d'administration; et

- Robert Van Goethem, en tant qu'administrateur A de la Société.

Les actionnaires de la Société ont en outre pris les résolutions suivantes relatives aux changements de catégories des administrateurs:

- Mme Marie-Christine Recouvreur, alors administrateur B de la Société, a été nommée administrateur A de la Société à compter du 1<sup>er</sup> avril inclus, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de la Société pour l'année 2009;

- M. Antoine Clauzel, alors administrateur D de la Société, a été nommé administrateur B de la Société à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 inclus, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de la Société pour l'année 2009;

- M. Peter Bluth, alors administrateur D de la Société, a été nommé en tant qu'administrateur ordinaire, sans autre qualification, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de la Société pour l'année 2009.

En conséquence des résolutions ci-dessus, le conseil d'administration de la Société est composé des membres suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009:

- Mme Marie-Christine Recouvreur, administrateur A;

- M. Antoine Clauzel, administrateur B;

- Lys Conseil SPRL, administrateur C; et

- M. Peter Bluth, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aviartner Group S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009071120/34.

(090083351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Holta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.061.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009061634/13.

(090071606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. "1" Hotels & Residences International, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.375.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "1" Hotels & Residences International, S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 131.375, incorporated by deed enacted on the August 3, 2007, published in Memorial C, number 2265 of October 10, 2007, on page 108674.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg who appoints as secretary Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, pre-named.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- To change the name of the company into "1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l."

2.- To amend article 2 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

*First resolution:*

The meeting decides to change the name of the company, from "1" Hotels & Residences International, S.à r.l." into "1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l."

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article two of the Articles of Association and to give them the following wording:

**Art. 2.** The Company's name is 1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée ""1" Hotels & Residences International, S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 131.375, constituée suivant acte reçu le 3 août 2007, publié au mémorial C, n°2265 du 10 octobre 2007, page 108674.

L'assemblée est présidée par Mrs Rachel Uhl, juriste résident professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire, Mr Hubert JANSSEN, juriste, résident professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Hubert JANSSEN, précité.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modifier la dénomination de la société, à changer en "1 Hotels & Résidences Global Licensing (Lux), S.à r.l."
- 2.- Modifier l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de ""1" Hotels & Résidences International, S.à r.l." en "1 Hotels & Résidences Global Licensing (Lux), S.à r.l."

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La dénomination de la société sera 1 Hotels & Résidences Global Licensing (Lux), S.à r.l.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16523. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009062848/211/91.

(090072988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**Aqua Paradise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.619.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 Novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aqua Paradise Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009062960/14.

(090073604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**Gaia Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.442.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eighth day of May.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. O.Gaia Real Estate and Investments Limited, a company governed by the laws of the State of Israel, having its registered office at 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah (Israel), with registration number 514263763,

hereby represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

2. Mr. David Simon Levin, property consultant, born on 16 January 1964, in London (United Kingdom), residing at Flat 1, Rotunda Building, Upper Hampstead Walk, London NW3 1DE (United Kingdom),

hereby represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs

such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Gaia Property Investments S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy. However a class A manager can only appoint another class A manager, and a class B manager can only appoint another class B manager.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider

or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 31st of the month of May, at 10.00 AM. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.**

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 13. Distribution of profits.**

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits

carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
O.Gaia Real Estate and Investments Limited . . . . .	6,250	6,250	50%	50%
Mr. David Simon Levin . . . . .	6,250	6,250	50%	50%
TOTAL . . . . .	12,500	12,500-	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

#### *Resolutions of the general meeting of shareholders*

The general meeting of shareholders has taken immediately the following resolutions:

1. The general meeting of shareholders resolved to set at six (6) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B managers for an undetermined period:

##### *Class A managers:*

- Mr Doron Ofer, private employee, born on 4 October 1955, in Israel, professionally residing at 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israel;

- Mr Avi Shloush, private employee, born on 4 January 1971, in Israel, residing at Str. Schitu Magureanu Nr.25, Ap.27, Bucuresti Sectorul 1, Bucharest, Romania; and

- Mr. Daniel Weiss, financial officer, born on 23 August 1966, in Israel, professionally residing at 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israel.

##### *Class B managers:*

- Mr. Russell Perchard, manager, born on 16 January 1978, in Jersey, British Islands, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Costas Constantinides, manager, born on 17 September 1979, in Nicosia, Cyprus, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Wanye Fitzgerald, private employee, born on 11 May 1976 in Waterford, Ireland, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. O.Gaia Real Estate and Investments Limited, une société constituée selon les lois d'Israël, ayant son siège social au 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah (Israel), enregistrée sous le numéro 514263763,

ici représenté par Hida Ozveren, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. M. David Simon Levin, consultant, né le 16 janvier 1964, à Londres (Royaume-Uni), demeurant à Flat 1, Rotunda Building, Upper Hampstead Walk, Londres NW3 1DE (Royaume-Uni),

ici représenté par Hida Ozveren, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Gaia Property Investments S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

#### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

#### 6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration. Cependant, un gérant de classe A ne peut se faire représenter que par un gérant de classe A et un gérant de classe B ne peut se faire représenter que par un gérant de classe B.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier jour du mois de mai à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable

suisant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

## **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

### 12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

### 12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

## **Art. 13. Distribution des profits.**

### 13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence a la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année débute à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

*Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie qui comparait déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
O.Gaia Real Estate and Investments Limited . . . . .	6.250	6.250	50%	50%
Mr. David Simon Levin . . . . .	6.250	6.250	50%	50%
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>12.500</b>	<b>12.500</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Résolutions de l'assemblée générale des associés*

L'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale des associés décide de fixer à six (6) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants de classe A et gérants de classe B pour une période indéterminée:

*Gérants de classe A:*

- M. Doron Ofer, employé privé, né le 4 octobre 1955, en Israël, demeurant professionnellement au 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israël;
- M. Avi Shloush, employé privé, né le 4 janvier 1971, en Israël, demeurant au Str. Schitu Magureanu Nr.25, Ap.27, Bucuresti Sectorul 1, Bucarest, Roumanie; et
- M. Daniel Weiss, contrôleur financier, né le 23 août 1966, en Israël, demeurant professionnellement au 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israël.

*Gérants de classe B:*

- M. Russell Perchard administrateur, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Iles Anglo-Normandes, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Costas Constantin ides, administrateur, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Wanye Fitzgerald, employé privé, né le 11 mai 1976 à Waterford, Irlande, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ozveren, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2009. Relation: EAC/2009/5549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009071465/219/527.

(090084772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Eberno, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 43.283.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EBERNO", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43.283, constituée suivant acte notarié en date du 26 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 304 du 25 juin 1993. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 103 du 19 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

- "RSM Henri Grisius & Associés", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

## Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2009. Relation: EAC/2009/6303. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072141/239/71.

(090085257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Aramis Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.308.

La société "INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A.", ayant son siège social à L-9522 WILTZ, 21, rue du Fossé inscrite au numéro du registre de commerce B 107.117 fait savoir qu'elle s'est démise avec effet immédiat des ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.

Wiltz, le 18 mai 2009.

INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009063256/13.

(090073657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**Fondation Jean Think. Fonds de Secours, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Remerschen,

R.C.S. Luxembourg G 146.

Bilan au 31 décembre 2008

Approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 4 mai 2009

Secrétariat: Moris Gérard

1, rue du Lavoir

L-4804 Rodange

Tél.: 50.25.74

## Bilan au 31/12/2008

	31-12-07	31-12-08	Compte
Actif:			
Terrains et immeubles . . . . .	752 347,58	752 347,58	201000
Titres (Héritage Jean Think) . . . . .	333 919,90	269 791,71	501000
DEXIA portefeuille sicav . . . . .	1 330 247,57	1 230 292,45	504000
ING portefeuille sicav . . . . .	262 145,03	218 741,75	505000
FORTIS CC 30-009346-68 . . . . .	791,93	15 003,34	511000
DEXIA CC 3-116/0167/000 . . . . .	5 335,47	-25 250,74	512010
B.I.L. CC 3-116/0167/379 . . . . .	0,00	0,00	512011
B.I.L. Terme 3-116/0167/006 . . . . .	422 263,72	490 462,61	512030
B.C.E.E. CC . . . . .	-	-	513000
Perte de l'exercice . . . . .	-	81 754,03	
Total . . . . .	3 107 051,20	3 033 142,73	

Passif			
Capital . . . . .	2 977 167,87	3 080 858,11	101000
Plus-value sur titres (Héritage Jean Think) . . . . .	0,00	0,00	102000
Clients . . . . .	23 538,10	-48 422,38	411000
Fournisseurs . . . . .	2 654,99	707,00	401000
Personnel - Rémunérations dues . . . . .	0,00	0,00	421000
Caisse Assurance Sécurité Sociale . . . . .	0,00	0,00	431000
Contrib. - Ret. d'impôt sur salaires . . . . .	0,00	0,00	441000
Impôt foncier . . . . .	0,00	0,00	442000
Administration de l'Enregistrement . . . . .	-	-	443000
Bénéfice . . . . .	103 690,24	0,00	
Total . . . . .	3 107 051,20	3 033 142,73	

*Pertes & Profits 2008*

	D	C	Compte	2007	
<b>Immeubles:</b>					
<b>Frais de Gestion</b>					
Immeubles . . . . .	3 207,00		601400	3 154,99	
<b>Entretien immeubles et</b>					
réparations . . . . .	52 727,98		601000-601500	3 134,11	
Impôt Foncier . . . . .	1 285,00		602000	1 285,00	
Frais Centre Marisca . . . . .	13 156,32		603000	10 605,74	
Assurances . . . . .	473,76		605000	459,44	
Annonces . . . . .	0,00		606000	0,00	
Cautions . . . . .	248,95		608000	0,00	
<b>Autres Frais en relation</b>					
avec Immeubles . . . . .	81,00		609000	140,20	
	71 180,01				18 779,48
<b>Frais administratifs:</b>					
	D	C	Compte		
Frais de bureau et informatique . . . . .	3 476,82		611000-613600	2 800,13	
Frais de port et transport . . . . .	359,80		612000-613500	268,85	
Frais de télécommunication . . . . .	759,93		613000	830,56	
Frais de secrétariat . . . . .	4 684,36		611000	3 908,32	
Frais de dépôt et de publication . . . . .	283,90		615000	297,90	
Frais de route et de					
représentation . . . . .	2 380,35		631000	1 925,45	
Frais de maintenance de tombe . . . . .	148,75		633000	80,00	
Dons divers . . . . .	500,00		651000	59,68	
	12 593,91				10 170,89
<b>Frais financiers</b>					
Intérêts passifs . . . . .	189,99		641000	0,00	
Frais financiers . . . . .	260,21		642000	204,36	
Droits de garde . . . . .	469,61		642100	109,44	
Moins-Value sur Titres . . . . .	222 940,12		643000	62 933,35	
	223 859,93				63 247,15
<b>Produits capitaux</b>					
	D	C	Compte		
Intérêts actifs . . . . .	18 697,64		711000-711100	15 470,46	
Produits titres . . . . .	75 415,41		712000	57 616,98	
Plus-Value sur Titres . . . . .	7 811,89		712500	97 617,82	
	101 924,94				170 705,26
<b>Plus value sur sicav:</b>					
	D	C	Compte		
Plus-value sur sicav . . . . .	0,00		712500	0,00	
		0,00			0,00

		59461					
Produits divers:		D	C	Compte			
Produits divers . . . . .	1 747,15		1 747,15	720000	0,00		
							0,00
Loyers:		D	C	Compte			
Garages, caravanes, Differdange . . . . .	24 495,22			701000	26 969,38		
Station essence, route de Soleuvre Differdange . . . . .	66 989,20			703000	11 816,90		
Centre Marisca, Mersch . . . . .	36 359,72			706000	37 292,00		
Loyer hangar et terrain . . . . .	2 787,06			707000	2 796,44		
Cautions . . . . .	25 076,53			708000	75,00		
			155 707,73				78 949,72
		307 633,85	259 379,82				0,00
					0,0	0	
Bénéfice de l'exercice avant dons			-48 254,03			0	157 457,46
Dons:		D	C	Compte			
Dons . . . . .				651000			
Recherche Parkinson DR Diederich	12 000,00						
Coopération humanitaire Luxembourg . . . . .	5 000,00						
Frère Joseph Dondelinger - Projet Madagascar . . . . .	5 000,00						
Traitement médical de Mme Mironenko . . . . .	3 000,00						
Kannerheem Grevenmacher . . . . .	2 500,00						
Foyer de Jour "Museldrauwen" . . . . .	2 000,00						
Foyer de l'Enfance Rodange Lamadelaire . . . . .	2 000,00						
Tartar Primary School Kenya . . . . .	2 000,00						
			33 500,00		0,00	0	53 767,22
Bénéfice de l'exercice . . . . .			-81 754,03				103 690,24
		341 133,85	259 379,82				

*Budget 2009*

	Dépenses	Recettes
Immeubles:		
Gérance et entretiens Immeubles . . . . .	3 500,00	
Entretiens immeubles et réparations . . . . .	25 000,00	
Impôt Foncier . . . . .	1 500,00	
Frais Centre Marisca . . . . .	13 700,00	
Assurances . . . . .	500,00	
	44 200,00	
Frais administratifs:		
Frais de bureau et informatique . . . . .	4 000,00	
Téléphone et ports . . . . .	1 500,00	
Frais de secrétariat . . . . .	4 800,00	
Frais de route et de représentation . . . . .	2 500,00	
Installation Bureau . . . . .	2 000,00	
Divers . . . . .	1 500,00	
	16 300,00	
Frais financiers:		
Intérêts passifs et frais financiers . . . . .	2 000,00	
	2 000,00	
Produits de capitaux:		

59462

Intérêts actifs . . . . .	14 000,00	
Produits titres . . . . .	85 000,00	
		99 000,00
Loyers:		
Garages, route de Soleuvre, Differdange . . . . .	25 000,00	
Station essence, route de Soleuvre Differdange . . . . .	28 000,00	
Centre Marisca, Mersch . . . . .	37 000,00	
Hangar route de Soleuvre . . . . .	3 000,00	
		93 000,00
Total des dépenses - produits avant dons . . . . .	62 500,00	192 000,00
Excédent des recettes avant dons . . . . .	129 500,00	
Dons: . . . . .	50 000,00	
Excédent des recettes après dons . . . . .	79 500,00	
	192 000,00	192 000,00

Référence de publication: 2009070116/148.

(090083145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Puracap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.285.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 mai 2009*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Madame Bertrand Vanthournout

Monsieur Peter Deriemaeker

Monsieur Lambert Schroeder

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte S.A.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.

*Pour la société PURACAP S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009063168/24.

(090072995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**HI-INT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.152.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 mai 2009*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Armand De Biase, employé privé, né le 15.06.1975 à Metz (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Christophe Velle, employé privé, né le 28.10.1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et vice-Président;

Mauro Princivalli, avocat, né le 17.08.1958 à Motta di Livenza (Italie), demeurant professionnellement 10, Via Fondaria, 31100 Treviso (Italie), administrateur;

Francesco Ortolani, né le 09.01.1958 à Vicenza (Italie), demeurant 6, Stradella Porta Lupia, Vicenza, Italie, administrateur;

Mme Claire Campbell, entrepreneur, née le 29.11.1961 à Bramhall (United Kingdom), demeurant à Ashwell House, Stone Hill Bloxham (Oxfordshire), U.K., administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A. 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009072333/30.

(090085711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**PARIS RE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.686.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of May,

Before the undersigned Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

PARIS RE Holdings Limited, a limited liability company governed by the laws of Switzerland, having its registered office at Poststraße 30, 6301 Zug, Switzerland, registered with the commercial register of the canton of Zug, Switzerland under the number CH-170.3.030.730-9,

hereby represented by Mr Alexander Koch, lawyer, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 14 May 2009, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 20 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2201, of 24 November 2006;

II. That the capital of the Company is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.00), divided into one hundred (100) shares, with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up.

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the activity of the Company has ceased;

V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;

- that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for, as it results from the accounts situation established and signed by Mr Frank Papalia, Mr Christophe Boizard (the Class A Managers of the Company) and Mr Xavier Pauwels (Class B Manager of the Company); and

- regarding potential liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it irrevocably assumes the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at Poststraße 30, 6301 Zug, Switzerland.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at EUR 1,000.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

PARIS RE Holdings Limited, une société à responsabilité limitée régie par la loi suisse, ayant son siège social à Poststraße 30, 6301 Zug,

enregistrée au registre de commerce du canton de Zug, Suisse, sous le numéro CH-170.3.030.730-9 (la "Société"), dûment représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2009, laquelle restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la Société a été constituée suivant acte reçu acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2201 le 24 novembre 2006;

II. le capital social de la Société a été fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées;

III. la comparante est l'associé unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante agissant tant en sa qualité d'associé unique, qu'en tant que liquidateur de la Société, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que toutes les dettes connues de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglées entièrement ou dûment provisionnées; tel qu'il résulte de la situation comptable établie et signé par M. Frank Papalia, M. Christophe Boizard (les Gérants de Catégorie A de la Société) and M. Xavier Pauwels (Gérant de Catégorie B de la Société);

- par rapport à d'éventuels dettes et passifs actuellement inconnus de la Société et non payés ou dûment comptabilisés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

VI. de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de négligence grave et de faute grave; VIII. les livres et documents comptables de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à Poststraße 30, 6301 Zug, Suisse.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. KOCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20688. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009072199/206/95.

(090084958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Nursinglux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 130.435.

—  
*Extrait de la réunion des gérants tenue en date du 30 avril 2009*

Les Gérants décident de transférer le siège social de la société au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009063257/11.

(090073634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

---

**Business Solutions Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 146.482.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Stéphane RAJEMAN, directeur de sociétés, demeurant à F-92210 Saint-Cloud, 6, Square de l'Hippodrome.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil et la formation en logistique transport, l'exploitation d'une agence commerciale ainsi que le commerce en gros.

La société pourra, en outre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "BUSINESS SOLUTIONS LOGISTICS S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Ehlerange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Stéphane RAJEMAN, directeur de sociétés, demeurant à F-92210 Saint-Cloud, 6, Square de l'Hippodrome.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane RAJEMAN, directeur de sociétés, demeurant à F-92210 Saint-Cloud, 6, Square de l'Hippodrome.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. RAJEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 juin 2009. Relation: ECH/2009/707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juin 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009072088/201/97.

(090085763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Sevenmice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.

R.C.S. Luxembourg B 95.491.

L'adresse de Monsieur Philippe Caudron, gérant de la Société, a changé.

Elle était jusqu'alors: 28 rue Jules Lanery, F-59240 Dunkerque, France; et la nouvelle adresse est désormais: 5, rue Schloff, L-9712 Clervaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 22 avril 2009.

Philippe Caudron

Le gérant

Référence de publication: 2009063270/14.

(090073591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**Iceland Glacier Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.824.

In the year two thousand and nine on the eleventh day of May, before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette;

there appeared:

Mr Frank Bauler, accountant, professionally residing in Luxembourg, acting as representative of the board of directors of Iceland Glacier Products S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 1, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128824,

pursuant to the circular resolutions taken by the board of directors of the Company (the Board) on 4 May 2009 (the Resolutions).

The Resolutions, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated on 6 June 2007 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1575 dated 27 July 2007, page 75595. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a notarial deed of Maître Jean Seckler notary pre-named, dated 12 February 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N° 619 dated 20 March 2009, page 29693.

2. Article 5 of the Articles reads as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 190,907.21 (one hundred and ninety thousand nine hundred and seven Euro twenty-one Eurocents), represented by 73,907,333 (seventy-three million nine hundred and seven thousand three hundred and thirty-three) shares with a par value of 0.00258306 Euro each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

The authorised capital is set at EUR 431,241.867 (four hundred and thirty-one thousand two hundred and forty-one Euro eight sixty seven Eurocents) divided into 166,950,000 (one hundred and sixty-six million nine hundred and fifty thousand) shares.

The Board is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital with or without increase of the issued number of shares, in whole or in part from time to time, within a period starting on 22 July 2008 and expiring on 22 July 2013 subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in Article 11 below.

The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends or to increase the share capital without issuance of new shares.

In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Board is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the period of five years mentioned above and to determine what issue premium will have to be paid in the course of this capital increase.

The Board is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the Board.

The Board is further authorised to create and issue within the limits set by the Company's authorised share capital, warrants entitling their holders to subscribe for new shares under the conditions to be set by the Board.

Each time the Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, the first paragraph of Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary."

3. The Board resolved in the Resolutions inter alia:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's subscribed share capital from EUR 190,907.21 (one hundred and ninety thousand nine hundred and seven Euro twenty-one Eurocents) to EUR 191,041.53 (one hundred and ninety-one thousand forty-one Euro fifty-three Eurocent) by issuing 52,000 (fifty-two thousand) shares (the New Shares), with a par value of 0.00258306 Euro each,

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares,

(iii) that the share capital increase shall be recorded by way of a notarial deed at which occasion, inter alia, proper evidence of full payment by way of contributions in cash shall be given to the public notary showing that the subscription amounts are available to the Company so as to allow said public notary to record that the New Shares issued to the new Company's shareholders (the New Shareholders) are fully paid up, and

(iv) to give, with full power of substitution, to any director of the Company, full power to appear, within a month of the Resolutions, before a notary public in Luxembourg to register the share capital increase decided under the Resolutions and record the subscriptions and payments made by way of contributions in cash, to amend the Articles of the Company and the share register accordingly and to do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

4. The Board has noted that all the formalities and all the requirements that are provided in the Articles and in the subscription and shareholders' agreement relating to the shares of the Company dated 22 August 2008 (the Shareholders Agreement) in relation to the issuance of the New Shares within the share capital of the Company and, in particular, those related to the existence of pre-emptive rights have been accomplished.

5. The Board also noted that no entity disposing of said pre-emptive rights expressed, within the delays indicated in the Shareholders Agreement, its wish to subscribe to the New Shares.

6. The 52,000 New Shares have been fully subscribed and paid up by the New Shareholders by way of contributions in cash for an aggregate amount of EUR 130,000 (one hundred and thirty thousand Euro) having been made available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who confirms this.

7. The contributions in cash so made to the Company have been allocated to the nominal share capital account of the Company and to its share premium account as follows:

- Increase of the nominal share capital account: 134.32 (one hundred and thirty-four Euro thirty-two Eurocents); and
- Increase of the share premium account: EUR 129,865.68 (one hundred and twenty-nine thousand eight hundred and sixty-five Euro sixty-eight Eurocents).

8. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **Art. 5. Corporate capital.** The Company's subscribed share capital is fixed EUR 191,041.53 (one hundred and ninety-one thousand forty-one Euro fifty-three Eurocent), represented by 73,959,333 (seventy-three million nine hundred and fifty-nine thousand three hundred and thirty-three) shares with a par value of 0.00258306 Euro each."

*Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille neuf, le onze mai, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette;

a comparu:

M. Frank Bauler, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de Iceland Glacier Products S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128824 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société (le Conseil) en date du 4 mai 2009 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 6 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1575, page 75595, du 27 juillet 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, le 12 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 619 en date du 20 mars 2009, page 29693.

2. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 190.907,21 (cent quatre-vingt-dix mille neuf cent sept euros et vingt et un cents), représenté par 73.907.333 (soixante-treize millions neuf cent sept mille trois cent trente-trois) actions ayant une valeur nominale de 0,00258306 euros chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

Le capital autorisé de la Société est fixé à 431.241,867 euros (quatre cent trente et un mille deux cent quarante et un euro huit cent soixante-sept cents) divisé en 166.950.000 (cent soixante-six million neuf cent cinquante mille) actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé d'augmenter le capital social dans la limite du montant du capital autorisé, entièrement ou partiellement, de temps en temps, au cours d'une période débutant le 22 juillet 2008 et expirant le 22 juillet 2013 sous réserve d'une prolongation décidée par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues par l'Article 11 pour les décisions ordinaires.

Le Conseil d'Administration est ici autorisé de déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut de temps en temps décider d'augmenter le capital entièrement ou partiellement par la conversion de profit net ou de réserves (y inclus des primes d'émission) de la Société en capital et l'attribution des actions entièrement souscrites aux actionnaires en lieu et place de dividendes ou d'augmenter le capital social sans en émettre des nouvelles.

En relation avec l'autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la période de cinq ans susmentionnée et de déterminer la prime d'émission, s'il y en a une, qui devra être payée dans le contexte de cette augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration est ici autorisé d'émettre des bons convertibles ou des instruments assimilés ou encore des bons avec des droits de souscription ou enfin d'émettre tout instrument de dette financière convertible en actions sous les conditions déterminées par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration est ici autorisé de créer et d'émettre dans la limite du montant du capital autorisé, des bons de souscription d'actions donnant droit à leurs détenteurs de souscrire de nouvelles actions sous les conditions déterminées par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira pour rendre effective l'augmentation de capital autorisé, l'Article 5 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action; le Conseil d'Administration nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et la publication d'une telle modifi-

ation, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire."

3. Le Conseil a, entre autres choses, décidé au sein des Résolutions:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital social autorisé, le capital social souscrit de la Société de 190.907,21 euros (cent quatre-vingt-dix mille neuf cent sept euros et vingt-et-un cents) à 191.041,53 euros (cent quatre-vingt-onze mille quarante-et-un euros et cinquante-trois cents) par l'émission de 52.000 (cinquante-deux mille) actions (les Nouvelles Actions), ayant une valeur nominale de 0,00258306 euro (zéro virgule zéro zéro deux cinq huit trois zéro six euro) chacune,

(ii) de renoncer, pour les besoins de l'augmentation de capital énoncée ci-dessus et en accord avec les dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et les Statuts, aux droits préférentiels des actionnaires existants de la Société en relation avec l'émission des Nouvelles Actions,

(iii) que l'augmentation de capital sera enregistrée sous la forme d'un acte notarié à l'occasion duquel, entre autres choses, la preuve du paiement complet par voie d'apports en numéraire sera donnée au notaire démontrant ainsi que les montants souscrits sont mis à la disposition de la Société de façon à permettre audit notaire d'enregistrer les Nouvelles Actions émises aux nouveaux actionnaires de la Société (les Nouveaux Actionnaires) comme entièrement libérées, et

(iv) de donner, avec tout pouvoir de substitution, à tout administrateur de la Société, tout pouvoir pour comparaître, dans un délai d'un mois à partir de la date des Résolutions, devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer l'augmentation de capital décidée dans ces Résolutions et d'enregistrer les souscriptions et les paiements faits par voie d'apports en numéraire, de modifier les Statuts de la Société ainsi que le registre des actionnaires et de faire tout ce qui semblera nécessaire ou utile en relation avec cet acte.

4. Le Conseil a constaté que toutes les formalités et exigences prévues par les Statuts et le pacte d'actionnaires signé le 22 août 2008 (le Pacte) pour l'émission des Nouvelles Actions au sein du capital social de la Société, et en particulier celles relatives aux droits préférentiels de souscription, ont été accomplis.

5. Le Conseil a également constaté qu'aucune entité disposant desdits droits préférentiels de souscription n'a, dans les délais indiqués par le Pacte, exprimé sa volonté de souscrire à l'émission des Nouvelles Actions.

6. Les 52.000 Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et libérées par les Nouveaux Actionnaires par le biais d'apports en numéraire s'élevant à un montant total de 130.000 euros (cent trente mille euros) ayant été mis à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le confirme.

7. Les apports en numéraire ainsi faits à la Société ont été répartis entre le compte du capital social de la Société et le compte de primes d'émission comme suit:

- Augmentation du compte capital social: 134,32 euros (cent trente-quatre euros et trente-deux cents); et
- Augmentation du compte de primes d'émission: 129.865,68 euros (cent vingt-neuf mille huit cent soixante-cinq euros et soixante-huit cents).

8. En conséquence de l'augmentation du capital social susmentionnée de la Société, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de 191.041,53 euros (cent quatre-vingt-onze mille quarante-et-un euros et cinquante-trois cents), représenté par 73.959.333 (soixante-treize millions neuf cent cinquante-neuf mille trois cent trente-trois) actions ayant une valeur nominale de 0,00258306 chacune."

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bauler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2009. Relation: EAC/2009/5591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009071417/219/202.

(090084844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Modern Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 34.097.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En vue de la mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

*Pour la société*

Le notaire Paul DECKER

Référence de publication: 2009064458/206/12.

(090074815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

---

**K-Botte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.790.

*Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 12 mai 2009*

Il résulte de la liste de présence de l'unique associée:

Madame CHIARELLO Antoniella, née à Luxembourg le 10 mars 1970 demeurant à L-5720 ASPELT, 1 um klaeppchen, Est présente et représente l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris la décision suivante:

Madame CHIARELLO Antoniella, démissionnaire de sa fonction de gérante administratif.

Monsieur WISSENMEYER Daniel, démissionnaire de sa fonction de gérant technique.

Monsieur BENCHETTI Chibani, démissionnaire de sa fonction de gérant technique.

Madame CHIARELLO Antoniella, née à Luxembourg le 10 mars 1970 demeurant à L-5720 ASPELT, 1 um klaeppchen, est nommée gérante technique.

Monsieur WISSENMEYER Daniel, né le 03 août 1967 demeurant à L-5720 ASPELT, 1 um klaeppchen, est nommée gérant administratif.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Antoniella Chiarello.

Référence de publication: 2009070754/23.

(090083591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Merlin Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.900.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 15 mai 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- De renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011:

\* Monsieur Francesco Moglia, employé privé, né le 27.05.1968 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

\* Monsieur Marco Gostoli, employé privé, né le 08.07.1960 à Pordenone en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

\* Monsieur Armand De Biase, employé privé, né le 15.06.1975 à Metz en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERLIN FINANCE S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009072386/19.

(090085699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.559.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'associé unique le 18 mai 2009*

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 18 mai 2009:

- que Monsieur Abdelhakim Chagaar, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch L-1030 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la société en date du 18 mai 2009;

- que Monsieur Jean Claude Buffin, né le 17 janvier 1961 à Charleroi (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch L-1030 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau gérant de la société, à compter du 18 mai 2009 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

*Pour ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No 1 S.à r.l.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009070771/23.

(090083436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Britcastle Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 113.832.

—  
*Nomination des représentants permanents*

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 23 janvier 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 23 janvier 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

Bertrange, le 12 mai 2009.

BRITCASTLE INVEST S.A.

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

*Administrateur / Administrateur*

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

*Représentante permanente / Représentant permanent*

Référence de publication: 2009071158/24.

(090083625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---